



CONVENTION DE VOLONTARIAT

Préambule

Cette convention constitue une lettre de mission acceptée d'un commun accord entre les volontaires qui souhaitent participer bénévolement aux activités de l'association APPEL, par leur présence sur le territoire de la République du Sénégal.

Nos missions sont ouvertes à tous. Elles s'entendent hors du domaine, et hors des circuits touristiques. Privilégiant la notion de partage et de solidarité, elles sont basées sur le principe du don-acteur : nous proposons ainsi au volontaire de contribuer au financement de la solidarité internationale et d'en être l'acteur.

La participation à cette mission induit pour chaque participant, un don financier mais aussi une action sur le terrain, où le bénévole transfère ses compétences et acquiert par la même occasion un savoir-faire opérationnel ; il se confronte au milieu, aux situations locales et interagit avec son entourage. Ainsi, le donateur prend personnellement la mesure du bénéfice qu'il apporte aux populations locales.

1-Désignation des parties :

La présente convention est signée entre l'association APPEL sise 2455 chemin de Russan à Nîmes
ci-après dénommée « L'Organisateur »

Et :

NOM

PRENOM

Profession

Date de naissance

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

Portable

Email

Passeport n°

Valable jusqu'au

Assurance responsabilité civile du bénévole N°

Compagnie :

Ci-après dénommée « Le bénévole »

2-DATE DE LA MISSION :

Cette mission se déroule du _____ au _____ inclus.

Le bénévole accepte éventuellement d'emporter des bagages accompagnés (en soute) à buts humanitaires, dont il a connaissance du contenu (excepté médicaments).

3 -ATTENTES DU BENEVOLE

Les éléments ci-dessous fournis par le bénévole sont étudiés par l'Organisateur qui décide en concertation d'un commun accord, et sous le contrôle de son Conseil d'Administration, de la mise en place d'une mission adaptée en fonction des compétences, de la disponibilité des volontaires, et des besoins sur chaque terrain d'action.

1) Dans quel secteur pouvez-vous agir ?

MEDECINE

Précisez vos aptitudes et votre expérience en matière médicale et paramédicale :

.....

EDUCATION

Précisez vos aptitudes et votre expérience en matière d'éducation :

.....

ACTION SOCIALE

Précisez vos aptitudes et votre expérience en matière d'action sociale :

.....

AGRICULTURE ENVIRONNEMENT

Précisez vos aptitudes et votre expérience en matière d'agriculture et d'environnement

.....

MAITRISE D'OEUVRE

Précisez vos aptitudes et votre expérience en matière de maîtrise d'œuvre (peinture, plomberie, électricité, maçonnerie, pompes à eaux, assainissement, énergies renouvelables...)

.....

CULTURE

Précisez vos aptitudes et votre expérience en matière culturelle (Théâtre, Musique, Cinéma ...)

.....

ADMINISTRATION

Précisez vos aptitudes et votre expérience en matière administrative (comptabilité, rédaction de rapports, gestion d'équipements ...)

.....

AUTRES SECTEURS

Précisez vos aptitudes et votre expérience sur des secteurs spécifiques ou que nous aurions oubliés :

.....

2) Quelles sont vos motivations, vos souhaits, vos propositions ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Partenariat éventuel

Si vous faites partie d'une autre association en activité sur les lieux d'intervention de l'APPEL pendant cette mission. Si vous participez en plus aux actions et interventions de l'APPEL, précisez le nom de cette association :

.....

Son adresse et coordonnées téléphoniques :

.....

4) Votre expérience en solidarité internationale

Avez-vous déjà effectué des missions en Afrique

Ou dans d'autres continents

Si oui dans quel pays

Dans quel secteur d'activité

5) Comment avez-vous eu connaissance de l'association appel ?

.....

.....

4-CONDITONS FINANCIERES

Un trésorier de mission chargé de la logistique, dument mandaté par l'Organisateur et plus précisément par son Conseil d'Administration, règle les dépenses de cette

mission dans le cadre du budget qui lui est alloué. Comptable de fait de cette exécution, il doit rendre tous les reçus et justificatifs à l'issue de cette mission aux membres du bureau et en faire l'exposé au Conseil d'Administration de l'APPEL.

Les frais engagés strictement en vue de la réalisation de cette mission sont réglés directement par le trésorier de la mission. Ces frais à la charge du bénévole, sont constitués des frais de transports, des frais d'hébergement, de nourriture et de tous frais de déplacements. Ils sont majorés d'une contribution volontaire affectée exclusivement à la réalisation des objectifs, à plus ou moins long terme, de cette mission.

Cette prise en charge bénévole se manifeste forfaitairement par un don de mille trois cent euros à l'Organisateur.

Cette dotation supportée par les bénévoles ouvre droit à la date de son versement à l'organisateur, à une réduction d'impôt (sous réserve de l'habilitation de l'APPEL par les services fiscaux). Pour cela :

- Ces frais sont **engagés strictement en vue de la réalisation de l'objet social de l'APPEL** au sens de l'article 200 du Code général des impôts (organismes d'intérêt général, etc.).
- Ces frais sont à ce titre **dûment justifiés et constatés** dans les comptes de l'association.
- Le bénévole soussigné qui bénéficie au titre des présentes d'une réduction fiscale, **renonce expressément** à tout remboursement de frais engagés par lui-même à cette occasion et au remboursement de son don à l'association.

La réduction d'impôt à laquelle le bénévole peut prétendre est cependant limitée. Elle est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des dons. Il est de 75 % (dans la limite de 529 €, ce qui représente une réduction d'impôt maximale de 397 € pour l'imposition, en 2016, des revenus de 2015). Pour l'excédent, il est de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Les excédents (c'est-à-dire les sommes engagées au-delà de 20 % du revenu imposable) peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.

5- ASSURANCE ANNULATION :

Une assurance annulation auprès de la MAIF est souscrite par l'APPEL pour chaque participant. Celle-ci précise de façon limitative les modalités et les possibilités de remboursement. (Voir conditions générales en annexe)

6-DISPOSITIONS DIVERSES

La participation à ces missions nécessite d'être adhérent à l'APPEL et à jour de ses cotisations. La conduite de cette mission à l'étranger est assurée par les membres présents du Conseil d'Administration de l'Organisateur, et dans le cadre de ses décisions prises en concertation avec les participants.

Pour l'exécution de cette convention les parties font élection de domicile à Nîmes (France).

Fait à Nîmes, le

Le Bénévole,

L'Organisateur,